



Paris, le 7 avril 2014

Contacts Presse

Mots Clés : EVENEMENT / SANTE AU TRAVAIL / ONDES ELECTROMAGNETIQUES

Agence C3M
Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle AMIARD
michelle@agence-C3M.com

Hélène JOUBERT
helene@agence-C3M.com

Protection contre les ondes électromagnétiques **MICROWAVE VISION, partenaire de la Journée de la Commission Internationale de la Santé au Travail ¹**

▪ **MICROWAVE VISION (MVG), l'un des premiers fabricants mondial de systèmes de mesure des ondes électromagnétiques, est partenaire de la Journée organisée à Paris le 7 avril 2014, par la Commission Internationale de la Santé au Travail. ▪ Au programme : l'application en entreprise de la nouvelle Directive Européenne 2013/35/EU sur la sécurité et la santé des personnels exposés aux champs électromagnétiques.**

Tous exposés !

Certains métiers sont plus exposés que d'autres à des **risques liés à une surexposition aux ondes électromagnétiques**. Ils travaillent à proximité - ou sur - des radars, des lignes à haute tension, des antennes de télécommunications, des appareillages médicaux IRM... Mais à l'heure de la 4G et des objets connectés, **les sources de champs électromagnétiques se sont, en réalité, multipliés au quotidien pour tous** : Wifi, puces RFID, alarmes, télécommandes de systèmes de climatisation, matériels d'éclairage, ordinateurs, équipements de bureau, sans oublier les téléphones sans fil DECT, les téléphones portables GSM et UMTS....

Dans ce contexte d'augmentation des usages et donc des risques latents potentiels, la nouvelle **Directive Européenne de juin 2013, 2013/35/EU**, vise à encadrer les conditions d'exposition aux ondes électromagnétiques sur tous les lieux de travail.

MICROWAVE VISION, en première ligne

« En étant partenaire de cet événement, nous affirmons notre présence sur le marché de la sécurité au travail, et notre volonté d'être au plus proche des besoins de toutes les entreprises et de leurs personnels », déclare Philippe Garreau, Président Directeur Général de MICROWAVE VISION.

Le groupe MICROWAVE VISION propose en effet une gamme de produits de contrôle environnemental dans la gamme allant de 100 kHz à 40 GHz, destinés à la mesure des champs électromagnétiques. Par exemple, **l'EME Guard XS**, un système portatif individuel, pour surveiller et alerter par un signal sonore et visuel tout dépassement du niveau autorisé. Egalement, **l'EME Spy**, un dosimètre permettant d'analyser en détails les niveaux d'exposition aux différents champs, pour permettre d'améliorer et de sécuriser l'environnement de travail.

¹ Forum de Grenelle, 5 rue de la Croix Nivert - lundi 7 avril. Le programme : <http://www.webs-event.com/NEWS/ICOH2014.pdf>



Une journée pour faire le point

La Commission Internationale de Santé au Travail organise cette Journée d'informations à Paris, lundi 7 avril 2014, à destination des **professionnels de la santé au travail : médecins du travail, infirmières en entreprises, responsables de la santé et de la sécurité au travail, préventeurs, hygiénistes, représentants des CHSCT...**

La Journée permettra de découvrir ou d'approfondir, au travers d'une succession d'interventions d'experts, la nouvelle Directive Européenne sur les expositions professionnelles aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques pour les professionnels de la Santé, ainsi que ses implications pratiques dans le monde de l'entreprise en général.

Pour en savoir plus Les effets biologiques observés dépendent de la fréquence et de la puissance du champ électromagnétique : ce sont des **effets thermiques** d'augmentation de la température des tissus pour les **champs de haute fréquence** (radars, antennes de la télécommunication, téléphone portable), des **courants induits** dans le corps humain qui perturbent le système nerveux ou cardiaque dans le cas des **champs électromagnétiques de basse fréquence** (équipements et appareillages électriques, lignes à haute tension).²

A propos de la CIST

La Commission Internationale de la Santé au Travail (ICOH - CIST) est une organisation professionnelle internationale dédiée au progrès scientifique, à la connaissance et au développement de la santé et sécurité au travail connaissances. Fondée en 1906 en Italie à Milan, la CIST-ICOH est forte de plus de 2 000 membres dans 93 pays. Elle est reconnue par le Nations-Unies en tant qu'organisation non gouvernementale avec d'étroites relations de travail avec le Bureau International du Travail (BIT), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS), l'Association Internationale d'Ergonomie (AIE), l'Association Internationale d'Hygiène du Travail (IOHA). La CIST-ICOH organise des congrès internationaux sur la santé au travail.

Pour en savoir plus : www.icohweb.org/

A propos de MICROWAVE VISION

Le Groupe MICROWAVE VISION – MVG - (NYSE-Euronext : ALMIC) est un des principaux fabricants mondiaux de systèmes de tests et mesures d'antennes dans les domaines des Télécommunications, de l'Automobile, de la Défense et de l'Aérospatiale. Avec l'intégration récente de REMC, spécialiste de chambres blindées et anéchoïques pour les marchés de la mesure d'antenne, de la CEM, et du blindage électromagnétique, MVG s'impose sur ses marchés avec l'offre la plus large et la plus innovante. Celle-ci allie les scanners électroniques de haute précision développés par SATIMO selon sa technologie de « vision micro-onde », aux produits d'ORBIT/FR issus d'une technologie de positionneurs et de scanners électromécaniques de haute performance, ainsi qu'aux hautes technologies des matériaux absorbant d'AEMI et des chambres spécialisées de REMC.

MVG est implanté dans 9 pays – France, Italie, Allemagne, UK, Suède, USA, Israël, Chine, Japon- et compte pas moins de 300 collaborateurs. Le Groupe fidélise une clientèle de grands comptes internationaux. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 46,36 M€ sur son exercice clos au 31 décembre 2012. MVG bénéficie de la certification OSEO « Entreprise Innovante ».

Alternext, code ISIN FR 0004058949 | Pour en savoir plus : <http://www.microwavevision.com>

² Plus d'informations ici : http://www.officiel-prevention.com/protections-collectives-organisation-ergonomie/rayonnements/detail_dossier_CHSCT.php?rub=38&ssrub=126&dossier=338